



CIOAME-ONU

3ème édition

Si votre organisation ou pays est intéressé à accueillir la 2ème CIOAME-ONU, vous êtes invités à soumettre une proposition techniquement bien développée, en précisant l'offre de votre organisation ou de votre pays. Cette offre s'adresse en premier aux pays africains et aux régions du monde dont la contribution sera essentielle au succès de cet événement.

I. Éligibilité

Toutes les Organisations membres de l'Ecosoc des Nations Unies, les Institutions et Etats participants aux activités des Nations Unies et toutes les ONG ayant un statut juridique bien avéré peuvent proposer leur candidature pour recevoir la CIOAME-ONU. La priorité sera donnée aux pays qui n'ont pas encore accueilli la Conférence. Tout dossier incomplet ou non conforme aux conditions exposées ne sera pas pris en compte. Il en sera de même pour les dossiers de candidature pour lesquels une lettre d'intention n'aura pas été précédemment envoyée au Secrétariat.

II. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit répondre aux informations ci-dessous, soutenu par une documentation détaillée et évidente:

1. Une ferme volonté de la société civile nationale à abriter la conférence exprimée par une lettre d'intention. Identification documentée de l'organisme (Etat, Institution, ONG ...) qui sollicite l'organisation de la cioame-onu.
2. Un engagement financier ferme pour l'organisation de la conférence.
3. L'existence d'infrastructure hôtelière, d'hébergement d'au moins 1500 participants, suivie de facilités permettant d'abriter des conférences internationales.
4. Une forte présence de leaders scientifiques, société civile, secteur privé
5. Un accès facile aussi bien par voie aérienne et terrestre.
6. Un bon dispositif de sécurité, permettant d'assurer la sécurité des participants.
7. Un accès facile au VISA pouvant faciliter la participation de tous et surtout sans discrimination.
8. La gratuité de la participation à la conférence.

9. La prise en charge partielle ou total d'un nombre considérable de participants de la société civile (optionnel).

10. Une stabilité politique

Dates et durée

Sur le modèle de la précédente Conférence, la Conférence devra se dérouler entre le 1^{er} aout et le 20 décembre, au gré des circonstances. Elle dure trois jours. Lorsque le candidat propose des dates pour l'événement, il doit s'assurer qu'elles ne coïncident pas avec des jours fériés importants dans le pays d'accueil et dans le reste du monde (comme la pâque ou le Ramadan par exemple), ou des réunions ou événements importants dans la ville candidate.

III. Lettre d'intention

Une lettre d'intention signée par le Président du Comité national et un tiers concerné par la candidature, doit être envoyée par courrier électronique (secretariat@cioame-onu.org, secretariat@palementaficain.org)

IV. Date limite du dépôt des candidatures :

Toutes les pièces jointes doit être envoyé au Secrétariat de la cioame-onu à secretariat@parlementafricain.org avant le 1^{er} mars de l'année de la tenue de la conférence, (18 :00 h GMT), afin d'attester de l'intérêt du pays candidat pour la 2^{ème} CIOAME-ONU. Les lettres d'intention reçue après cette date ne seront pas present en compte.

V. Présélection

La procédure de Présélection sera terminée au plus tard le 15 Mars de l'année de la tenue de la conférence, 00:00 h GMT, une suivi de la proclamation des deux pays présélectionnés.

VI. Inspection des pays présélectionnés.

Une mission d'inspection visitera chacun des 2 pays retenus pendant 72 heures entre le 20 mars et 20 Avril et préparera un rapport d'évaluation. Chaque candidature fera l'objet d'une évaluation en fonction de son dossier présenté et des résultats de l'inspection du pays candidat.

VII. Désignation du pays hôte

La décision finale qui désignera le pays hôte sera connue officiellement le 27 Avril de l'année de la tenue de la conférence.

Avant cette sélection finale du pays hôte de la 2^{ème} CIOAME-ONU et sous réserve de la lettre de notification finale à ce dernier, une Signature du protocole d'accord entre le Parlement Africain de la Société Civile, Institution garante des conférences CIOAME-ONU et le pays sélectionné est nécessaire. Le pays retenu âpres

délibération recevra une lettre de notification au plus tard le 25 avril suivi d'un communiqué officiel de Presse le 27 du même mois.

VIII. Signature du contrat

Un protocole d'accord définissant les rôles du Parlement Africain sc et du comité d'organisateur local de la CIOAME-ONU sera signé par les deux parties **en mai**.

IX. La présidence de la CIOAME-ONU

La présidence annuelle de la CIOAME-ONU est assurée par le pays organisateur de la conférence. Le Président en exercice de la CIOAMES-ONU précédente cède sa place dès le 27 avril à un cadre de la société civile nommé à cet effet par le pays hôte de la prochaine conférence.

X. Dispositions finales

- Toutes les représentations, déclarations et autres engagements contenus dans le dossier de candidature, lient le pays candidat dans le cas où il serait élu pour accueillir la CIOAME-ONU
- Les détails du présent appel à candidature sont disponibles sur simple demande.
- Le Comité exécutif du Parlement Africain de la société civile se réserve le droit de retirer à tout moment, l'organisation de la CIOAME-ONU au pays désigné, si ce dernier démontre une incapacité à bien l'organiser.
- Le Parlement Africain de la société civile se réserve le droit de changer, de développer ou d'améliorer le programme de la CIOAME-ONU.

NB : L'unique contact pour l'expédition du dossier est :

secretariat@cioame-onu.org, ou
secretariat@palementaficain.org